



Communiqué de presse

Ancienne décharge du Pont Rouge Fin des travaux d'assainissement

Monthey, le 13 juin 2016 – Lancés en 2012, les travaux d'assainissement de l'ancienne décharge du Pont Rouge sont achevés. Le bilan est très positif. A l'issue des travaux, plus de 99% de la source de pollution a été éliminée. Le site va désormais faire l'objet d'un suivi jusqu'à l'élimination de la pollution résiduelle qui se trouve encore dans le sol. En parallèle, des mesures de revitalisation en faveur de la faune et de la flore et des aménagements dédiés à la mobilité douce vont être mis en œuvre. Le coût total des travaux, financés par BASF et Syngenta, se monte à environ 110 millions de francs.

L'entreprise Cimo a mis officiellement un terme aux travaux d'assainissement de l'ancienne décharge du Pont Rouge le 13 juin 2016, dans le cadre d'une cérémonie de fin de chantier qui s'est déroulée sur le site du Pont Rouge. Près de 130 invités ont participé à cette manifestation, dont le Conseiller d'Etat valaisan, Jacques Melly: « L'assainissement de la décharge industrielle du Pont Rouge appartient désormais conjointement à l'histoire industrielle de la Suisse, et à celle de la protection de l'environnement », s'est notamment exprimé le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE).

« Quoi de plus noble que d'assumer le passé en préparant l'avenir ! », a également relevé Stéphane Coppey, Président de la ville de Monthey. « Tels sont les objectifs que se sont fixés les entreprises du site chimique en procédant à l'assainissement du Pont Rouge et en dédiant cette zone à la mobilité douce. Une partie du site assaini verra, d'autre part, l'implantation d'un terminal rail-route, ce qui renforcera l'activité économique de la région ».

« Les objectifs étaient ambitieux, tant sur le plan logistique qu'aux niveaux techniques et financiers. Nous pouvons nous féliciter d'avoir relevé ce défi avec succès et respecté nos engagements envers les autorités et la population », s'est pour sa part félicité Mauricio Ranzi, Directeur de Cimo.

La quasi-totalité de la source de pollution est éliminée

Maître d'ouvrage du projet, Cimo tire un bilan très positif des travaux d'assainissement, qui se sont déroulés entre juin 2012 et décembre 2015. À ce jour, la quasi-totalité de la source de pollution (plus de 99%) est en effet éliminée. Dans une première phase, l'excavation du corps de l'ancienne décharge, qui s'est déroulée dans une halle de confinement étanche, a permis d'éliminer près de 110'000 m³ de matériaux (70'000 m³ de déchets et 40'000 m³ de remblais pollués). Les matériaux ont été éliminés et recyclés dans des usines spécialisées, en Allemagne et en Hollande, ou revalorisés dans une cimenterie située en Suisse. Au total, près de 7'000 containers ont été acheminés par train jusqu'aux différents lieux de traitement.

À l'issue de ces travaux, Cimo a procédé à un traitement thermique, afin d'éliminer la pollution secondaire qui s'était infiltrée dans le sol et accumulée à une profondeur moyenne comprise entre cinq et six mètres, dans un secteur bien localisé de la décharge.

La technique utilisée a consisté à élever la température du sous-sol à environ 100°C, grâce à l'injection de vapeur au niveau de la nappe phréatique et la mise en service d'éléments de chauffage tubulaires insérés verticalement dans le sol. Sous l'effet de la chaleur, les polluants sont passés à l'état gazeux, puis ont été aspirés et traités dans des filtres à charbon actif. Très efficace, ce traitement a permis d'éliminer la quasi-totalité des polluants en six mois (août à décembre 2015).

Les coûts se montent à 110 millions de francs

Autre source de satisfaction, aucun incident sérieux, ni événement de nature à perturber le bon déroulement des travaux, ne sont à déplorer. « Les mesures que l'industrie chimique s'était engagée à mettre en œuvre avant le début des travaux ont permis de garantir la sécurité des collaborateurs du chantier et de la population riveraine, mais aussi de se prémunir contre les risques d'atteintes à l'environnement », se réjouit Sébastien Meylan, chef du projet d'assainissement pour Cimo.

Les travaux ont été réalisés conformément au calendrier initial et le budget, qui englobe l'excavation, les frais induits par le traitement thermique et les travaux de réaménagement du site du Pont Rouge, a été respecté. Le coût total de cet assainissement, assuré par les entreprises qui ont hérité de ce passif environnemental du site chimique de Monthey (BASF Schweiz AG et Syngenta Crop Protection AG), se monte ainsi à 110 millions de francs.

Site dédié à la nature et à la mobilité douce

Des analyses vont désormais être régulièrement effectuées afin de suivre l'élimination progressive de la pollution résiduelle grâce au processus de régénération naturel du sous-sol. Dans l'intervalle, l'unité de pompage et de traitement des eaux souterraines, mise en service afin de protéger la nappe phréatique à l'aval immédiat du Pont Rouge, restera en fonction.

En parallèle, le site du Pont Rouge va faire l'objet de mesures de revitalisation biologique en faveur de la faune et de la flore. D'autres aménagements dédiés à la mobilité douce vont être mis en œuvre, à l'instar d'une piste cyclable et d'un passage sous la ligne CFF du Tonkin, dont la construction pourrait débiter cette année encore.

Rappel du contexte

Située sur les communes de Monthey et, partiellement, de Massongex, la décharge du Pont Rouge a été exploitée par l'industrie chimique entre 1957 et 1979. Environ 70'000 m³ de déchets ont été entreposés sur place, puis recouverts de terre, conformément aux usages en vigueur à l'époque. Selon le cadastre des sites pollués du canton du Valais, l'ancienne décharge du Pont Rouge était un site à assainir en priorité. Maître d'ouvrage des travaux, Cimo a été mandatée par les entreprises du site chimique BASF et Syngenta pour gérer, en étroite collaboration avec les autorités cantonales, l'assainissement du site. La nature des matériaux traités durant les travaux était conforme aux résultats des investigations effectuées avant le début du chantier, à savoir des résidus de production chimique et des composés minéraux (matériaux de construction, cendres d'incinération, boues de décantation).

Site internet : www.cimo.ch